



P.K.O



« Renoncer à la désobéissance civile
c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°35/2026
Dimanche 19 juillet 2026 – 16^{ème} Dimanche du Temps ordinaire – Année A

HUMEURS...

EUTHANASIE POUR LES PAUVRES, TRANSHUMANISME POUR LES RICHES !

L'euthanasie est donc devenue légale en France. Sans que personne, à notre connaissance, ne donne la vraie raison de cette loi sur « l'aide à mourir » : le progrès médical vertigineux qui sauve, malgré eux, toujours plus de malades, qui coûtent de plus en plus cher. Les débats à l'Assemblée n'ont même pas évoqué ce problème, qui n'est pas politique, mais historique ou, si l'on veut, métaphysique et religieux.

Le progrès médical ne peut plus être financé par la Sécurité sociale, il sera donc privatisé. Les hôpitaux et les services d'urgence, débordés, s'engorgent inéluctablement. La médecine « à deux vitesses » s'installe

au cœur de notre État-providence en crise. En revanche, les cliniques privées, sur le modèle américain, permettent à quelques « *happy few* » de rêver à une existence prolongée par les biotechnologies jusqu'à 120, 130 ans et plus... C'est le transhumanisme dont le « *philosophe* » Luc Ferry se fait l'apôtre, mais pour les riches, comme de l'euthanasie pour les autres, les pauvres...

Transhumain ou euthanasié ? Riches ou pauvres ?

Ne nous y trompons pas, c'est là le véritable enjeu de cette loi...

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE...

HAWAÏ : IL Y A 200 ANS, UN MISSIONNAIRE FRANÇAIS PLANTAIT UNE GRAINE... AUJOURD'HUI LES FRUITS !

Le diocèse d'Honolulu vient d'ouvrir l'année jubilaire du bicentenaire de l'arrivée des premiers missionnaires catholiques dans l'archipel. Derrière cette commémoration se cache une magnifique leçon d'évangélisation.

Le 9 juillet dernier, la cathédrale Notre-Dame-de-la-Paix d'Honolulu a inauguré une année jubilaire qui culminera, en juillet 2027, avec la célébration des deux cents ans de l'arrivée des premiers missionnaires catholiques à Hawaï. Plus qu'un simple anniversaire historique, cet événement invite à relire une aventure spirituelle qui témoigne de la fécondité de l'Évangile lorsqu'il est annoncé avec humilité et persévérance. « *Pour qu'un arbre pousse, il faut une graine.* » Cette image, développée par Monseigneur Silva lors de la messe d'ouverture, résume toute l'histoire de l'Église à Hawaï. Car avant même que les premiers missionnaires ne posent le pied sur ces îles du Pacifique, Dieu préparait déjà les cœurs.

L'évêque d'Honolulu a rappelé que le peuple hawaïen possédait une profonde dimension religieuse, une culture marquée par le sens de la communauté et une véritable ouverture au spirituel. L'arrivée des missionnaires n'a donc pas constitué une rupture brutale, mais l'aboutissement d'une œuvre mystérieuse de la Providence. Comme le montre toute l'histoire biblique, Dieu prépare toujours le terrain avant d'envoyer ses ouvriers.

Lorsque le père Alexis Jean-Augustin Bachelot, religieux français de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et

de Marie, arrive à Honolulu en 1827, il découvre un archipel en pleine mutation. Quelques années auparavant, l'ancien système religieux hawaïen avait été abandonné et les premiers missionnaires protestants américains avaient déjà commencé leur œuvre d'évangélisation. Le jeune prêtre français ne cherche pourtant pas à importer une civilisation étrangère. Il apprend rapidement la langue locale, rédige des catéchismes, compose des livres de prières et participe à l'élaboration d'une grammaire hawaïenne. Son objectif est clair : annoncer le Christ sans effacer l'identité d'un peuple. Une démarche qui illustre ce que l'Église appellera plus tard l'inculturation, c'est-à-dire l'enracinement de l'Évangile au cœur d'une culture plutôt que son remplacement.

Le symbole le plus marquant de cette mission demeure sans doute celui des graines de Prosopis que le père Bachelot avait apportées de France. Plantées à Honolulu, elles donnèrent naissance à des arbres qui se répandirent progressivement dans tout l'archipel.

Pour Monseigneur Silva, cette histoire possède une portée spirituelle évidente. Le missionnaire souhaitait que la foi catholique s'enracine de la même manière : discrètement d'abord, solidement ensuite, durablement enfin. Deux siècles plus tard, cette intuition apparaît pleinement



réalisée. Le diocèse d'Honolulu rassemble aujourd'hui 66 paroisses et 23 églises réparties sur les six principales îles habitées de l'archipel. Une présence qui rappelle qu'une œuvre missionnaire ne se mesure pas à l'enthousiasme des débuts, mais aux fruits qu'elle porte au fil du temps.

Dans son homélie, Monseigneur Silva a également replacé ce bicentenaire dans la perspective de toute l'histoire du salut. Alors que l'Église universelle se prépare à célébrer, en 2033, les deux mille ans de la Passion et de la Résurrection du Christ, il a rappelé que Dieu agit toujours avec patience. Avant la venue du Sauveur, Il avait choisi Israël, envoyé les prophètes et préparé son peuple durant des siècles. Il en va de même pour toute évangélisation. Cette réflexion dépasse largement les frontières d'Hawaï.

Dans un monde souvent tenté de mesurer l'efficacité de l'Église à l'aune des statistiques, des stratégies de communication ou des méthodes pastorales, l'histoire des premiers missionnaires rappelle une vérité essentielle : c'est la fidélité au Christ qui fait grandir l'Église. Comme une graine enfouie dans la terre, l'Évangile agit souvent dans le silence. Les missionnaires sèment, parfois au prix de grandes épreuves ; Dieu, lui, donne la croissance. Deux cents ans après l'arrivée du père Bachelot, Hawaï en offre une éloquente démonstration. L'histoire de cette jeune Église rappelle que les plus grandes œuvres de Dieu commencent presque toujours par une humble semence confiée à des hommes de foi.

© Tribune chrétienne - 2026

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

ESPERER DANS UN MONDE OU BONNES ET MAUVAISES GRAINES SONT MELEES

Ce dimanche l'Église nous propose un texte d'Évangile bien connu (Matthieu 13,24-43) où Jésus propose trois paraboles à ses disciples. Je me suis attardé sur la première, celle « du bon grain et de l'ivraie ». Bien que Jésus en donne une explication claire à ses Apôtres, j'ai découvert que dans un de ses Sermons, Saint Pierre Chrysologue¹ proposait deux autres approches de ce texte.

Ce docteur de l'Église s'attarde sur le verset 26 : « *Quand la tige poussa et produisit l'épi, alors l'ivraie apparut aussi* ». Voici son interprétation : « *Quand les grains se développèrent et produisirent du froment, apparut aussi l'ivraie. Ce qui est caché dans les jeunes pousses se manifeste dans l'épi. Et ce qui est caché dans la semence apparaît dans le fruit. Ainsi, ceux que nous estimons être tous également croyants, nous les découvrons dissemblables par la foi. C'est ainsi que la moisson du Juge révèle ce que cachait le germe de l'Église. Comme le disait le Seigneur : Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Mes frères, beaucoup promettent une multitude de fruits, mais, mis à l'épreuve des rafales de vent, un très petit nombre parviennent à fructifier. Parmi ceux qui croient dans le Christ, beaucoup semblent être dans la paix de l'Église ; mais quand souffle l'ouragan des persécutions, on découvre peu de martyrs dans le fruit.* »

Alors je m'interroge, suis-je un « bon grain » pour l'Église ; parvenant à un âge avancé, ma vie a-t-elle donné du « bon fruit ». Mon orgueil me pousse à répondre : « Oui », mais l'humilité m'incline à reconnaître mes nombreuses faiblesses, mes lâchetés, mes médisances... J'espère en la Divine Miséricorde du Seigneur et en son Pardon !

Puis celui que l'on surnommait 'Parole d'or' (Chrysologue), s'attache au verset 28 : « *Les serviteurs lui disent : "Veux-tu donc que nous allions enlever l'ivraie ?" Les serviteurs dévoués s'engagent ainsi à travailler sans répit ; et souffrent de voir l'aspect horrible de la moisson du Seigneur sur la terre. Mais le Seigneur, que les temps ne fatiguent pas, et qui peut quand Il le veut soustraire sa moisson à l'injure, les en empêche en disant : "Non, en enlevant*

l'ivraie, vous risquez d'arracher le blé en même temps. Laissez-les pousser ensemble jusqu'à la moisson ». » (versets 29-30)

La suite de l'interprétation donnée est très intéressante : « (...) Où sont donc les Prophètes qui prophétisent par l'esprit de Dieu ? Où est donc Pierre à qui le Père révélait ce qu'il devait dire (voir Matthieu 16,17) ? Où est Paul en qui parlait et opérait le Christ (voir Galates 2,8 ; 2 Corinthiens 13,3) ? Mais où sont donc tous les saints - véritablement saints -, mais aussi les serviteurs qui ne savent que ce que le donateur des savoirs a accordé à chacun ?

Mais tu dis : cela n'était pas du tout caché. Il n'y avait rien de caché là. Quand on apercevait l'un en épi et l'autre en fleur. Et ce qui était aujourd'hui de la zizanie, se transformait le lendemain en froment. De la même façon, quelqu'un est réputé aujourd'hui hérétique qui sera demain fidèle. Et celui que l'on considère aujourd'hui pécheur sera dans le futur un juste. Voilà pourquoi l'Auteur les renvoyait tous les deux à la moisson. C'est-à-dire jusqu'au jugement de la divine patience, et jusqu'au temps de notre pénitence. Pour que celui qui, de mauvais, se sera transformé en bon, soit mis au nombre du froment du Seigneur, et engrangé dans les greniers célestes. Celui qui, de fidèle, se sera fait infidèle sera envoyé dans l'incendie de la géhenne. (...) »

Si la patience de Dieu n'avait pas temporisé avec l'ivraie, l'Église n'aurait pas, d'un publicain, récolté Matthieu l'évangéliste, ni d'un persécuteur, l'Apôtre Paul. Après tout, Ananie ne cherchait-il pas à arracher le blé, quand, envoyé auprès de Saul, il se lamentait en disant de Paul : « Seigneur, j'ai beaucoup entendu parler de cet homme, et de tout le mal qu'il a fait subir à tes fidèles à Jérusalem » (Actes 9,13). Ce qui revient à dire : Arrache l'ivraie ! Pourquoi l'agneau est-il envoyé au loup, le dévot à l'obstiné, un tel prédicateur à un persécuteur ? Mais au moment où Ananie voyait Saul, le Seigneur voyait Paul. Quand Ananie lui donnait le nom de persécuteur, le Seigneur connaissait déjà le prédicateur. (...) »²

Alors, qu'en dites-vous ?

Personnellement, il m'est arrivé de mal juger telle personne et quelques années plus tard de me rendre

¹ Pierre Chrysologue (380-450 ?), un des Pères de l'Église, théologien, conseiller du pape Léon I le Grand, évêque de Ravenne, docteur de l'Église. Ses nombreux *Sermons* étaient

appréciés, ils lui valurent le surnom de Chrysologue ('Parole d'or').

² Source : *Sermon 97 de St Pierre Chrysologue* cité dans *Dominicain*, Les Editions du Cerf/Magnificat, Paris 2020, pp.415-417

compte qu'elle avait été complètement transformée par les événements qui l'on amenée à se convertir. Oui, *la patience du Maître de la moisson* nous édifie. Dans un monde où se mêlent bonnes et mauvaises graines, il nous faut CONTINUER A ESPERER !

Dominique SOUPÉ

© Cathédrale de Papeete – 2026

REGARD SUR L'ACTUALITÉ...

AIDE A MOURIR – CE QUE L'ON NE VOUS DIT PAS !

Ce Mercredi 15 Juillet, les députés devraient adopter définitivement la proposition de loi sur la fin de vie. À cette occasion, le "Centre Européen pour le Droit et la Justice" (ECLJ) publiait le 8 Juillet dernier un texte intitulé : "*Aide à mourir, ce qu'on ne vous dit pas !*". Ce texte énumère les problèmes graves relevés dans la proposition de loi relative "*au droit à l'aide à mourir*". En voici un aperçu.

1. *C'est un seul et même médecin qui décide de toute la procédure d'euthanasie (art. 5 et 6).*
2. *La loi ne prévoit aucune exigence formelle quant à l'expression de la volonté de mourir ; elle peut être formulée par écrit ou « par tout autre mode d'expression adapté à ses capacités » (art. 5, III).*
3. *Il suffit, en pratique, que le médecin affirme que la personne veut mourir. Aucun témoin n'est requis pour attester de la réalité de la demande de mourir. À chaque fois, le médecin rencontre seul la personne concernée (art. 5, 6 et 7).*
4. *Ce médecin peut rencontrer la personne pour la première fois le jour de la "demande" de mort, il n'est pas nécessairement le médecin traitant (art. 5).*
5. *L'euthanasie est possible sur les personnes sous tutelle et sous curatelle, et sur les personnes dont le discernement est altéré (art. 5).*
6. *Il suffit que le discernement ne soit pas "gravement" altéré lorsque la personne est supposée exprimer sa demande de mort (art. 6, I).*
7. *Une personne ayant un trouble psychique grave, telle une tendance suicidaire, n'est pas exclue du processus (art. 4, al. 4).*
8. *Il n'est pas nécessaire que le malade soit en phase terminale ; une personne ayant encore des années de vie peut obtenir la mort (art. 4, al. 3).*
9. *La personne n'a pas un « droit » à bénéficier de soins palliatifs, lesquels sont peu disponibles.*
10. *Le médecin consulte deux personnes de son choix : un médecin, et un auxiliaire médical ou aide-soignant placé éventuellement sous son autorité hiérarchique (art. 6, II).*
11. *La consultation avec ces deux personnes peut être réalisée en visioconférence, sans même avoir rencontré le demandeur, ni vérifié la réalité de sa demande de mort (art. 6, II).*
12. *Même si une personne sous tutelle ou curatelle demande la consultation d'un proche, le médecin peut la refuser (art. 6, II, al. 4).*
13. *Le médecin peut prendre sa décision définitive immédiatement après la consultation (art. 6, III).*
14. *Le médecin n'a pas besoin d'ausculter le demandeur une seconde fois (art. 6, IV et V).*
15. *Le délai de réflexion de la personne n'est que de deux jours à partir de la décision du médecin (art. 6, IV).*
16. *L'ensemble du processus peut donc être réalisé en trois jours.*
17. *Les proches de la personne n'ont pas un droit à être informés qu'une procédure d'euthanasie est en cours (art. 6, II, al. 4 et art. 7).*
18. *Les proches n'ont pas le droit de contester en justice la décision du médecin (art. 12).*
19. *Le médecin ou l'infirmier doit veiller à ce que l'entourage de la personne objet de l'euthanasie n'exerce aucune pression pour lui faire « renoncer à l'administration de la substance létale » (art. 9, I).*
20. *La personne n'est informée « des modalités d'action de la substance létale » qu'après avoir confirmé sa demande de mourir (art. 6, V).*
21. *Les médecins objecteurs de conscience qui refusent l'euthanasie sont obligés de désigner un autre médecin qui accepte de pratiquer l'euthanasie à leur place (art. 14).*
22. *Les établissements privés, en particulier religieux, même si tous leur personnel est objecteur, sont obligés d'accueillir des équipes mobiles d'euthanasie et d'accepter l'euthanasie de leurs résidents et patients, sous peine de poursuites et de sanctions administratives et financières (art. 14).*
23. *Les pharmaciens sont privés de clause de conscience et obligés de préparer le poison, sous peine de sanctions disciplinaires (art. 8 et 14).*

La vie est sacrée, et le commandement « *Tu ne tueras pas* » est là pour nous le rappeler. Plus qu'une loi, le commandement s'adresse au plus profond de la conscience humaine et engage la relation entre Dieu et notre conscience. « *Ce commandement, dans sa formulation concise et catégorique, se dresse comme une muraille pour défendre la valeur fondamentale dans les relations humaines : la valeur de la vie* », déclarait le Pape François.

M^{gr} Jean Pierre COTTANCEAU

© Archidiocèse de Papeete – 2026

À l'occasion du 135^e anniversaire de « *Rerum novarum* », le Pape réfléchit, dans sa première encyclique, « *Magnifica humanitas* », à la doctrine sociale de l'Église à l'ère de l'intelligence artificielle. Un appel à préserver « *une humanité magnifique habitée par Dieu* », en promouvant la vérité, la dignité du travail, la justice sociale et la paix.

L'être humain, image du Dieu trinitaire

48. La Doctrine sociale de l'Église nous ramène au cœur même de notre foi : le mystère du Dieu vivant, révélé en Jésus-Christ comme communion de Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, amour en relation qui se donne réciproquement et se communique au monde. Comme le rappelle le Concile, la personne humaine est invitée à la communion avec Dieu et ne peut « *pleinement se trouver que par un don désintéressé d'elle-même* » : sa vocation la plus profonde est d'entrer dans le mouvement trinitaire de l'amour reçu et partagé.

49. Si le mystère du Dieu-Amour est la source de la Doctrine sociale, c'est en Jésus-Christ, Verbe incarné, que nous en contemplons le visage le plus concret. En se faisant homme, le Fils de Dieu entre dans notre histoire et dans notre chair, en y apportant l'amour qui l'unit au Père et au Saint-Esprit. En Lui, « *le mystère de l'homme trouve sa véritable lumière* », car son humanité est pleinement libre, ouverte aux autres, capable de construire des relations solidaires et belles, vouée au don total de soi. Celui qui croit en Lui est associé à la grande œuvre de renouveau inaugurée par le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection, et coopère à l'édification du Royaume de Dieu, en apprenant à accueillir chaque homme et chaque femme comme un frère ou une sœur, enfants d'un seul Père. Ainsi, tant l'annonce que l'expérience chrétienne, guidées par l'action de l'Esprit Saint, tendent à générer des conséquences sociales dans le monde.

50. Au cœur de la vision chrétienne de l'être humain se trouve la grande affirmation selon laquelle l'homme et la femme sont créés à l'image et à la ressemblance du Dieu trinitaire (Cf. Gn 1,26-27). Destinée par nature à la relation, chaque personne est conçue et voulue par Dieu pour entrer dans une histoire de communion avec Lui, avec les autres et avec la création. Sa dignité ne dépend pas des capacités qu'elle possède, de ses richesses ou du rôle qu'elle occupe, des choix justes ou erronés qu'elle pose, mais elle est un don, qui la précède et la dépasse, placé par Dieu comme expression de son amour qui ne fait jamais défaut. C'est pourquoi la personne humaine reste toujours « *la route de l'Église* » et le cœur de tout cheminement authentique vers le développement humain intégral.

L'égale dignité de tous les êtres humains

51. Saint Jean-Paul II affirmait que « *le sens le plus aigu de la dignité de la personne humaine et de son unicité, comme aussi du respect dû au cheminement de la conscience, constitue une acquisition positive de la culture moderne* ». Cette affirmation s'inscrit dans la lignée déjà tracée par le Concile Vatican II qui avait constaté une prise de conscience croissante de la dignité sublime de chaque personne, de sa valeur supérieure aux choses et de ses droits et devoirs universels et inviolables. Il est important de veiller à ce que cette prise de conscience croissante de la

dignité humaine ne soit pas occultée sous la pression de nouvelles idéologies ou de certains intérêts très puissants dans le monde d'aujourd'hui. Parmi ces idéologies, je considère comme particulièrement insidieuse celle qui laisse entendre que chaque personne devrait mériter ou justifier sa propre valeur, au point d'attribuer un plus grand prix à celles qui sont les plus efficaces et les plus performantes. Dans une telle perspective, la personne finit par être réduite à un moyen pour obtenir des résultats, à une ressource à utiliser ou à exploiter, et n'est plus reconnue comme une fin en soi, jamais à instrumentaliser. Or la valeur de la personne ne dépend pas de ce qu'elle réalise ou produit, et il existe des droits qui sont dus à tous du simple fait d'être des personnes. Aucun pouvoir humain ne peut légitimement les nier ou les limiter arbitrairement.

52. Quand nous parlons de dignité, nous n'utilisons pas toujours ce mot de la même manière : nous faisons parfois référence à la dignité morale, c'est-à-dire à la manière dont une personne oriente ses choix et ses actes ; d'autres fois, nous pensons à la dignité sociale, c'est-à-dire aux conditions de vie de la personne et au respect concret que la société lui accorde ; dans d'autres cas encore, nous faisons référence à la dignité existentielle, c'est-à-dire à la manière dont une personne perçoit la valeur d'elle-même et de sa propre vie. Ces dimensions de la dignité peuvent croître ou diminuer. Au-delà de ces significations, cependant, il existe un niveau plus profond, le plus important qui consiste en la dignité ontologique. C'est la dignité qui appartient à chaque être humain du simple fait qu'il existe, qu'il a été voulu, créé et aimé par Dieu : aucun péché, aucun échec, aucune humiliation, aucune exclusion ne peut porter atteinte à la valeur profonde d'une vie humaine que Lui-même a voulue et appelée à l'existence.

53. C'est pourquoi la dignité fondamentale de chaque personne ne s'acquiert pas, ne se mérite pas et n'a pas besoin d'être démontrée. La récente Déclaration *Dignitas infinita* a offert une synthèse des convictions de l'Église sur ce point : « *Une dignité infinie, qui repose de manière inaliénable sur son être même, appartient à chaque personne humaine, au-delà de toute circonstance et quel que soit l'état ou la situation dans laquelle elle se trouve* », c'est-à-dire toujours et de manière inéluctable. Cette dignité de chaque être humain peut être qualifiée d'infinie, comme l'a fait saint Jean-Paul II, pour deux raisons : parce que l'amour de Dieu qui l'appelle à l'amitié avec Lui est infini, et parce qu'elle est absolument inconditionnelle, en ce sens que, même en cherchant à l'infini, on ne trouvera jamais rien qui puisse la supprimer ou la réfuter.

La valeur suprême des droits de l'homme

54. L'Église reconnaît avec gratitude que « *le mouvement vers l'identification et la proclamation des droits de l'homme est l'un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine* ». Et, comme l'a affirmé Jean-

Paul II, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, proclamée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, continue à être aujourd'hui l'une des plus hautes expressions de la conscience humaine. Elle est « *une pierre milliaire sur le chemin du progrès moral de l'humanité* ». C'est pourquoi, dans la perspective chrétienne, les droits de l'homme ne sont pas un ajout extérieur à la personne, mais une traduction historique de sa dignité intrinsèque que la communauté internationale est appelée à protéger et à promouvoir.

55. Les droits de l'homme sont inviolables, car « *inhérents à la personne et à sa dignité* ». Par conséquent, ils sont universels et inaliénables. Précisément parce qu'ils sont fondés sur la dignité commune de chaque homme et de chaque femme, ils ont des conséquences pratiques et des effets juridiques, car « *il serait vain de proclamer des droits, si l'on ne mettait en même temps tout en œuvre pour assurer le devoir de les respecter, par tous, partout, et pour tous* ». Parmi eux, le premier droit humain est le droit à la vie, de sa conception à son terme naturel, sans lequel il est impossible d'exercer aucun autre droit. Lorsque ce droit fondamental est nié, comme c'est le cas pour l'avortement provoqué, pour le meurtre d'innocents et pour l'euthanasie, on se trouve face à des choix que l'Église juge gravement illicites.

56. En considérant notre époque, nous ne pouvons ignorer que la protection des droits de l'homme est aujourd'hui exposée à deux risques particulièrement graves. Le premier est celui d'une déclaration purement formelle de ces droits alors que, parallèlement au progrès technologique, les violations de la dignité humaine se répandent ouvertement ou de manière dissimulée. Le second, qui est en réalité à l'origine du premier, est celui de ne plus pouvoir reconnaître le fondement de leur universalité, parce qu'on a renoncé à la « *recherche des fondements les plus solides de nos options ainsi que de nos lois* ». Le Pape François invitait à ne pas sous-estimer ce dernier problème. Il rappelait que lorsque la raison se laisse sérieusement interroger sur la nature humaine, elle est capable de découvrir des valeurs qui s'appliquent à tous, car

elles découlent de celle-ci. Si ce travail de recherche venait à être abandonné, il pourrait advenir que des droits aujourd'hui considérés comme intouchables finissent par être remis en question ou niés dans le futur par ceux qui détiennent le pouvoir, éventuellement après avoir obtenu un consentement seulement apparent de la part de populations effrayées ou manipulées.

57. Parallèlement à une prise de conscience accrue de la valeur de chaque personne humaine et de ses droits, la reconnaissance des droits des minorités s'est également développée. Il reste encore pourtant beaucoup à faire pour que partout dans le monde les droits d'un grand nombre, à savoir ceux des femmes, soient véritablement garantis de manière égale. C'est un fait, « *doublement pauvres sont les femmes qui souffrent des situations d'exclusion, de maltraitance et de violence, parce que, souvent, elles se trouvent avec de plus faibles possibilités de défendre leurs droits* ». Il ne suffit donc pas d'affirmer en paroles que hommes et femmes ont la même dignité et les mêmes droits ; il faut que cela se traduise par des choix concrets, dans des lois, dans l'accès au travail, à l'éducation, aux responsabilités sociales et politiques, dans la manière dont la société écoute et valorise la contribution des femmes. Tant que cet écart persistera, nous ne pourrions pas dire que la société reconnaît véritablement, sans réserve, que les femmes ont la même dignité que les hommes.

58. Ce sont les personnes concrètes qui comptent, chacune, ainsi que leurs familles. Les mouvements sociaux, les grandes déclarations politiques en faveur du peuple et les idéologies communautaires ne servent à rien si elles ne s'orientent pas vers la promotion des personnes – hommes et femmes – avec leurs droits inaliénables. De même, il ne suffit pas de vanter la liberté individuelle ou l'initiative privée si l'on accepte ensuite qu'une multitude de personnes continue à vivre sans un travail décent, sans protection, sans accès aux biens fondamentaux.

© Libreria Editrice Vaticana - 2026

SOLIDARITÉ

DEJEUNER DE LEON XIV AVEC DES PERSONNES DÉMUNIES : « *SOIF DE JUSTICE* »

Le Pape a profité de l'initiative « *Déjeuner avec le Pape* » organisé ce samedi 11 juillet dans les jardins de la résidence d'été de Castel Gandolfo pour lancer un appel pressant en faveur de la justice sociale. Lors de cette journée d'accueil et de fraternité partagée avec deux cents personnes démunies, le Souverain pontife a déclaré, dans un discours improvisé, qu'il était venu « *avec une soif* » de justice.

Sous la fraîcheur des grands arbres qui entourent le Borgo Laudato si', au cœur des jardins pontificaux de Castel Gandolfo, la chaleur de l'été laisse place à une atmosphère de paix. Entre les allées ombragées, les vastes espaces verdoyants et la vue sur le lac d'Albano, ce lieu préservé offre un cadre propice à la rencontre et au partage. Et c'est dans cet espace consacré à la promotion de l'écologie intégrale voulue par le Pape François, que Léon XIV a partagé, ce samedi 11 juillet, le déjeuner avec près de 200 personnes en situation de vulnérabilité accompagnées par le diocèse de Rome, parmi lesquelles 35 enfants.

Dans sa brève allocution improvisée avant la bénédiction et le début du partage du repas vécue « *dans la fraternité* », le Souverain pontife a affirmé : « *Je suis venu sans discours, mais*

avec une soif ». Soulignant qu'il s'agissait d'« *une soif de justice, une soif de charité authentique, une soif d'une Église qui sache véritablement ouvrir ses portes, accueillir et recevoir tout le monde ; où règne l'amour pour tous et où personne n'est un ennemi, où nous savons tous vivre la réconciliation, le pardon et la paix* ».

Un bâtisseur de ponts à table

Faisant référence au titre de « *Pontife* » qui signifie, a-t-il dit, « *bâtisseur de ponts* », le Pape a exprimé le souhait de jeter ce samedi un pont vers les invités, leurs familles et l'ensemble de la société « *dans laquelle nous voulons vivre, mais vivre dans la justice, vivre là où l'on peut éliminer les causes de la pauvreté, là où l'on peut éliminer les causes des injustices qui persistent encore dans notre*

monde». Telle est, a-t-il continué, « l'Église que nous voulons être ».

Le Pape a ensuite remercié tous les responsables qui ont organisé ce « magnifique déjeuner, cet événement ». Car, a-t-il souligné, « lorsque nous sommes réunis, lorsque nous vivons ensemble cet esprit de rencontre autour de la table, la seule table où Jésus est également présent parmi nous, nous construisons véritablement un monde différent, un monde d'espoir, un monde qui est une lumière au milieu de ce monde ». Regrettant cependant qu'il s'agit d'un monde « déchiré par la violence, la haine, la discrimination ». « Travaillons ensemble, essayons d'incarner toujours cette expérience d'Église, de justice, de paix et d'amour », a ensuite exhorté le Pape. Avant le repas, le Pape a prononcé une prière de bénédiction dans laquelle il a également inclus les personnes en difficulté ou qui souffrent.

« Que Ta bénédiction, Seigneur, descende sur nous, sur chacun d'entre nous et sur ce repas que nous allons maintenant partager grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs. Bénis nos familles, bénis tous ceux qui sont dans la difficulté ou dans la douleur. Qu'eux aussi puissent trouver la paix, le pardon, la réconciliation. »

Pour régaler les 200 invités présents au Borgo Laudato Si', un menu à plusieurs plats a été servi. Le repas a débuté par une entrée italienne variée, agrémentée de légumes en beignets. Le premier plat principal était composé de pâtes « Mezze Maniche » à la manière traditionnelle de « l'Amatriciana », avec du lard et une sauce tomate. Vint ensuite un rôti de veau, accompagné de chicorée et de pommes de terre au four. Le déjeuner s'est terminé par des fraises accompagnées de glace.

© Radio Vatican - 2026

ÉTHIQUE

EUTHANASIE : LA FAUSSE LIBERTÉ D'UNE SOCIÉTÉ QUI RENONCE À LA SOLIDARITÉ

La revendication de « choisir sa mort » repose sur la fiction d'un individu complètement autonome. La mort se substitue à la solidarité envers les plus vulnérables.

Le débat sur l'euthanasie et le suicide assisté s'est imposé dans l'espace public comme une évidence morale. Il serait question de compassion, de dignité, de liberté. Ceux qui s'interrogent seraient conservateurs, religieux, et indifférents à la souffrance.

Pourtant, une question demeure : comment avons-nous pu en venir à considérer comme un progrès social la possibilité d'administrer la mort ?

L'argument central est désormais bien connu : « *Qui êtes-vous pour m'empêcher de choisir ma mort ?* » La liberté serait individuelle, souveraine, indiscutable. Mais ce raisonnement repose sur une confusion majeure : la demande d'euthanasie ne concerne jamais un individu seul face à lui-même puisqu'il l'adresse à un autre. Elle implique des médecins, des équipes, des institutions, une organisation juridique et sociale, une société. Elle engage la collectivité tout entière. Ce n'est pas un choix privé : c'est un choix politique.

Surtout, cette revendication repose sur une fiction : celle d'un sujet parfaitement autonome, maître de lui-même, capable de décider en toute indépendance. Or la maladie peut amener à la dépendance, la fragilité, l'angoisse de l'abandon. Elle rend hypersensible aux attentes – explicites ou implicites – des proches, des soignants, de la société. Plus encore, elle repose sur une fiction qu'il existerait des sujets indépendants, malades ou non.

Dans un monde où l'on répète que la dépendance coûte cher, que le vieillissement pèse sur les finances publiques, que la performance est la valeur suprême, peut-on vraiment parler d'une liberté intacte ?

Car au fond, ce qui traverse le débat n'est pas seulement la peur de la douleur. C'est la peur de la dépendance. La peur de « *finir comme ça* ». La peur de devenir un corps improductif, diminué, embarrassant.

Notre société valorise l'efficacité, la maîtrise, l'autonomie. Elle supporte mal les failles, les lenteurs, les débordements du corps vieillissant ou malade. Peu à peu, la dignité se trouve réduite à la capacité de se tenir, de se contrôler, de

rester performant. Dans un tel contexte culturel, la vulnérabilité devient presque une faute.

C'est là que le débat révèle sa dimension idéologique. Dans une société façonnée par la compétition, où chacun est sommé d'être entrepreneur de lui-même, la perte d'autonomie apparaît comme une défaite personnelle. L'euthanasie se présente alors comme une solution « *propre* », maîtrisée, à ce qui dérange.

Mais depuis quand acceptons-nous que la valeur d'une vie dépende de son utilité sociale ?

Nous consacrons des moyens considérables à la prévention du suicide. Nous affirmons que toute vie compte, que chaque existence mérite d'être protégée. Et dans le même temps, nous envisagerions d'organiser, pour certains, un « *suicide* » encadré par la loi.

Sur quels critères décidera-t-on qui doit être retenu et qui peut être « *accompagné* » vers la mort ? L'espérance de vie ? Le degré d'autonomie ? L'âge ? La maladie ? Accepter ce tri, même implicitement, c'est introduire l'idée d'une hiérarchie des vies.

Pourquoi la « *liberté de mourir* » occupe-t-elle autant l'espace médiatique, quand l'exigence d'un véritable service public de soins palliatifs mobilise si peu ? Pourquoi l'investissement massif dans l'accompagnement humain ne suscite-t-il pas la même détermination politique ?

Une société fidèle à ses principes les plus protecteurs devrait se battre pour que personne ne demande à mourir faute d'avoir été suffisamment soutenu. Elle ne devrait pas entériner la demande comme solution.

Face à cela, les soins palliatifs ne constituent pas une niche médicale. Ils incarnent une éthique du *care* et portent une vision alternative de la société. Ils refusent à la fois l'acharnement thérapeutique et la mort provoquée. Ils rappellent que la dignité ne disparaît pas avec la perte d'autonomie. Ils affirment que nous sommes des êtres interdépendants, non des individus autosuffisants. C'est là que devrait se situer le combat politique : investir dans le

temps soignant, revaloriser les métiers du soin, garantir l'accès aux soins palliatifs partout et pour tous, renforcer la Sécurité sociale, soutenir l'entourage.

Dans ce pays, une tradition politique s'est construite autour d'une exigence : aucune existence ne doit être reléguée. Nous avons refusé que certaines vies soient subordonnées aux normes d'efficacité ou de rentabilité qui ordonnent socialement la valeur des existences. Nous avons institué des solidarités publiques pour protéger, soigner et accompagner, parce que la vulnérabilité n'est pas une problématique individuelle, mais une condition humaine qui oblige le collectif.

Autoriser l'euthanasie, c'est déplacer cette ligne. C'est faire entrer dans le droit l'idée que, face aux vulnérabilités, la réponse sociale puisse devenir la sortie. C'est acter qu'il existe des existences dont la continuation dépendrait moins de la solidarité commune que de l'appréciation de leur « *qualité* ». Derrière le langage du choix individuel se profile alors une permission collective : celle de renoncer à prendre en charge ce qui coûte, ce qui dépend, ce qui dure.

Il existe une autre voie. Celle qui consiste à arracher la fin de vie à la pénurie organisée : investir massivement dans le soin,

garantir partout l'accès effectif aux soins palliatifs, revaloriser matériellement et symboliquement celles et ceux qui accompagnent la dépendance, sortir l'accompagnement du grand âge et de la maladie grave de la logique gestionnaire. Une voie qui affirme que la dignité ne se mesure ni à l'autonomie, ni à la performance, ni à l'intégrité du corps et de ses sphincters, et qu'aucune vie ne devient indigne d'être vécue parce qu'elle exige des autres.

Le choix devant nous n'est pas seulement législatif. Il engage la définition même de la solidarité politique.

Car une société se révèle moins à la liberté qu'elle proclame qu'aux vies qu'elle rend réellement habitables. Et la nôtre devra répondre à cette question simple et tranchante : face aux vulnérabilités, voulons-nous soutenir l'accompagnement ou rendre socialement légitime la disparition ?

Sara Piazza, psychologue, Claire Fourcade, médecin de soins palliatifs et Pierre Dharréville, ancien député (2017-2024).

© L'Humanité - 2026

ÉTHIQUE

LA LEGALISATION DE L'EUTHANASIE OU QUAND L'ÉTAT NOUS FAIT LA MORALE

Le projet de loi sur l'euthanasie ne pose pas qu'une question médicale ou bioéthique : pour Pierre-Hugues Barré, il révèle une mutation de la place de l'État. En fixant les critères légaux de la fin de vie, l'État franchit la frontière entre autorité politique et autorité morale — et confond validité juridique et légitimité morale. L'effacement de la distinction entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, héritée du christianisme, serait moins un progrès de la neutralité qu'un retour archaïque : l'État devient prescripteur de morale.

Le projet de loi sur l'euthanasie ne soulève pas uniquement une question médicale ou bioéthique. Il révèle une transformation beaucoup plus profonde : celle de la place de l'État dans nos sociétés.

L'État franchit une frontière qu'il s'était jusqu'ici efforcé de respecter : celle qui sépare l'autorité politique de l'autorité morale.

La confusion entre validité juridique et légitimité morale

La France, si rousseauiste, a le défaut de penser qu'une loi approuvée par le Parlement est moralement bonne.

Or il n'en est rien. Une loi votée par le Parlement est seulement valide. Elle vaut, dans un système juridique donné, en raison de l'application de règles procédurales particulières (quorum, ordre du jour, majorité qualifiée, etc.). Cela n'en fait pas pour autant une loi bonne. Elle peut par ailleurs l'être, mais il n'y a aucun lien entre le fait qu'une loi soit votée et le fait qu'elle soit bonne.

Cette confusion entre la morale et la politique revêt le législateur d'une autorité morale qu'il ne mérite pas. Lorsqu'un comportement cesse d'être interdit, beaucoup concluent intuitivement qu'il est devenu acceptable, voire souhaitable. Si demain l'usage des drogues était légalisé, consommer de la drogue ne deviendrait pas pour autant une bonne activité. Cependant, il est fort à parier que la nouvelle légalisation entraînerait aussitôt une hausse de la consommation puisque, indépendamment de la fin des

pénalités entourant l'usage des drogues, le citoyen lambda considérerait que, si le Parlement ne pénalise plus la consommation de drogue, il est alors bon de se droguer.

Ainsi, le droit cesse progressivement d'être seulement une technique d'organisation sociale pour devenir une source de légitimité morale.

La loi possède un effet pédagogique : beaucoup assimilent progressivement ce qui est légal à ce qui est moralement acceptable. Lorsque l'État légalise l'euthanasie, il contribue donc à transformer les normes morales de la société.

Cette évolution est d'autant plus importante qu'elle porte sur la question la plus fondamentale qui soit : la vie humaine elle-même. Traditionnellement, la question de savoir quand une vie vaut encore la peine d'être vécue relevait de la sphère morale, philosophique ou religieuse. Pour les traditions religieuses, la souffrance a un sens et la dignité humaine est intrinsèque et indépendante de l'état de la personne.

En légalisant l'euthanasie, l'État définit des critères légaux (souffrance « *insupportable* », dignité, consentement, etc.) qui sont de facto des jugements moraux. L'État ne se contente plus de réguler des comportements extérieurs, mais intervient moralement en répondant à la question morale par excellence : quand une vie vaut-elle encore la peine d'être vécue ?

Le commandement moral « tu ne tueras pas » est remplacé par une grille administrative définissant les situations dans lesquelles tuer est permis.

Légaliser l'euthanasie n'est donc pas une simple mesure de santé publique ni un élargissement des libertés individuelles. C'est conférer à l'autorité temporelle un pouvoir normatif sur le sens moral de la vie et de la mort. L'État cesse d'être neutre pour devenir prescripteur de morale.

Ce qui constitue aujourd'hui un crime — donner volontairement la mort à une personne âgée, handicapée ou gravement malade, acte puni avec d'autant plus de sévérité qu'il serait perpétré par un soignant — deviendrait demain un droit susceptible d'être exercé au même titre que le fait de percevoir telle ou telle allocation en fonction de la complétude d'un dossier administratif.

La froideur de la procédure tend à masquer la radicalité du renversement moral, ou plutôt de la substitution d'une morale à une autre, produite par un effacement de la différence entre les sphères temporelle et spirituelle.

La question de la nature de l'État

En effet, l'enjeu dépasse la question de la fin de vie. Il concerne la nature même de l'État.

L'Europe est marquée par la distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Cette distinction, d'origine chrétienne, a essaimé en Europe.

Le paradigme théorique central de la sociologie est d'ailleurs précisément la théorie de la différenciation. Chez tous les penseurs sociologiques classiques (Spencer, Durkheim, Simmel, Weber, Parsons, Luhmann, Bourdieu), on retrouve, sous une variante ou une autre, la théorie de la différenciation. L'idée fondamentale est que ce que les économistes politiques britanniques du XVIII^e siècle avaient analysé comme la division du travail était, en réalité, une propriété bien plus générale des sociétés avancées et de la modernité en tant que telle.

On a rapidement pris conscience que les autres régions du monde et civilisations suivaient des trajectoires différentes et, dans l'ensemble, présentaient une structure moins différenciée sur le plan fonctionnel. L'un des principaux défis pour l'Asie de l'Est et la Chine consistait à recréer la différenciation fonctionnelle occidentale tout en s'appuyant sur des traditions moins bien armées à cet égard.

Le déclin de l'Église catholique conduit à une dédifférenciation en Occident.

À cet égard, l'Occident est moins différencié (et moins différent des autres civilisations) qu'il ne l'était autrefois. Que l'on aborde cette question d'un point de vue philosophique, sociologique ou juridique : aujourd'hui, l'État ne se contente plus d'organiser la vie commune, il prétend désormais dire ce qui est juste, digne, souhaitable, voire ce qu'est une vie bonne. Autrement dit, l'État devient le concurrent de l'Église (ou plus largement de tout ordre spirituel), et cette loi sur l'euthanasie n'est qu'une pierre de plus d'une véritable transformation de la nature de l'État.

Cette transformation n'est pas une amélioration, mais un retour à une forme d'organisation primitive. L'euthanasie n'est qu'un symptôme d'une transformation de l'État moderne, qui tend à absorber la fonction morale autrefois assumée par les Églises, les philosophies et les corps intermédiaires.

Depuis plus d'un millénaire, malgré des conflits réguliers, l'Europe s'est construite sur l'idée qu'aucune autorité ne

pouvait légitimement détenir à la fois le monopole de la force et celui de la vérité morale.

Le prince gouvernait les corps ; l'Église formait les consciences.

L'Église définissait les normes morales et l'État les traduisait en normes juridiques. Les philosophes, les familles, les corps intermédiaires participaient eux aussi à cette pluralité des autorités morales. La séparation des sphères limitait naturellement le pouvoir politique.

C'est cette architecture qui s'efface progressivement.

La perte d'influence de l'Église catholique amène l'État à occuper l'espace laissé vacant. Il reprend progressivement ses anciennes fonctions. Il ne dit plus seulement ce qui est légal ; il indique ce qui est souhaitable. Il devient ainsi le concurrent direct d'un ordre spirituel à bout de souffle.

L'atténuation de la distinction entre les sphères temporelle et spirituelle est une régression

Ce recul de la séparation n'est pas post-moderne mais, bien au contraire, archaïque. Il nous fait revenir dans un monde tribal.

Dans ces mondes archaïques, l'autorité religieuse — et donc morale — et l'autorité politique ne sont pas distinguées, mais reposent sur une même tête. Le chef de la tribu décide donc à la fois de la guerre et de la paix, mais arrête également le bien et le mal. *Mutatis mutandis*, en deux quinquennats, Emmanuel Macron aura inscrit l'avortement dans la Constitution et souhaite l'entrée de l'euthanasie dans le droit positif. Il dicte sa morale.

C'est l'autonomie de la morale qui disparaît. C'est cette séparation de l'Église et de l'État qui s'efface, et la différenciation des sphères se mue en despotisme étatique, puisque le chef de la communauté politique décide ce qui est bien ou mal sans contre-pouvoir.

Le débat actuel est en réalité un débat antique : c'est le débat de Sophocle par la bouche d'Antigone. On revient au monde antique parce que l'on a renié l'héritage de la pensée classique et parce que l'Église catholique a perdu la quasi-totalité de son influence.

Hier, les grandes questions morales (le commencement de la vie, sa fin, la famille, la filiation, la souffrance, la mort...) relevaient des traditions religieuses, des philosophies ou de la conscience individuelle. Aujourd'hui, elles deviennent successivement des objets de législation. L'État exerce progressivement une fonction de magistère moral, en déterminant les valeurs qui structurent la société.

Dans une société réellement séparée, l'État reste agnostique sur le sens de l'existence. Désormais, il s'arroge la possibilité de déterminer ce qu'est une vie bonne et digne d'être vécue. Ce déplacement n'est pas anodin. Chaque nouvelle loi retire une parcelle supplémentaire aux autorités morales traditionnelles pour la transférer vers la puissance publique. La distinction entre la communauté politique et l'ordre spirituel n'est plus assurée, pour la première fois depuis mille ans en Europe.

L'État souhaite monopoliser les deux aspects, temporel et spirituel, réunir les deux têtes de l'aigle pour parler comme Hobbes puis Rousseau.

Ce retour en arrière est parfois présenté comme un progrès de la neutralité. En réalité, il produit exactement l'effet

inverse. Une société véritablement pluraliste suppose que plusieurs autorités puissent proposer des visions concurrentes du bien sans qu'aucune ne bénéficie du monopole institutionnel. Or, l'État dispose d'un pouvoir sans limite et peut, contrairement aux autorités morales, transformer sa doctrine en norme juridique applicable à tous.

Le débat dépasse donc très largement la seule question de la fin de vie. Il porte sur la nature même du pouvoir politique.

Une fois que l'État revendique le droit de définir ce qu'est une vie digne d'être vécue, quelle limite subsiste à son autorité morale ?

Pierre-Hugues Barré est docteur en droit, auteur de *La séparation impossible* (Les Cahiers du droit, 2025, 662p.).

© Revue Conflits - 2026

ÉTHIQUE

FIN DE VIE EN FRANCE : L'ACADEMIE PONTIFICALE POUR LA VIE EXHORTE A AIDER A VIVRE

Alors que les députés français sont appelés ce mercredi à se prononcer définitivement sur une proposition de loi sur l'aide à mourir, l'Académie pontificale pour la Vie rappelle son opposition à toute forme d'euthanasie. Son chancelier, le père Ciucci, souligne l'importance d'aider à vivre au moment de la mort.

« Toute vie humaine doit être reconnue et protégée depuis sa conception jusqu'à son terme naturel, quelles que soient les circonstances de son existence. » En ce mois de juillet, le Pape Léon XIV invite l'Église à prier pour le respect de la vie. Dans ses intentions de prière, il implore le pardon de Dieu face à des attitudes d'indifférence. Ses paroles résonnent de manière particulière alors qu'en France se joue ce mercredi 15 juillet un moment de vérité à l'Assemblée nationale, avec le vote sur la proposition de loi sur l'aide à mourir. L'Église de France n'a cessé d'appeler à la conscience et la responsabilité des élus, afin qu'il évite de faire un choix idéologique qui provoquerait un basculement anthropologique qui fragiliserait la société. L'Académie pontificale pour la Vie se soucie aussi du vote définitif. Le père Andrea Ciucci, le chancelier de l'institution vaticane, livre une réflexion à quelques heures du vote.

Radio Vatican : La France s'apprête à voter définitivement une loi sur le suicide assisté. Ce sujet divise profondément la société, mais aussi les deux chambres du Parlement, qui ont reporté à plusieurs reprises l'examen du texte sans parvenir à un accord. Quel message l'Académie pontificale pour la Vie peut-elle adresser aujourd'hui à ceux qui sont chargés de ce vote ?

R.P. Ciucci : Nous œuvrons au service de l'Église universelle, et n'avons pas d'autre mission que de proclamer le Royaume de Dieu. C'est notre mission. Le Royaume de Dieu, c'est Jésus qui guérit, c'est Jésus qui meurt pour que tous aient la vie. Et nous ne cessons de répéter ce qu'ont déjà affirmé les évêques français : des frères ne peuvent pas donner la mort à d'autres frères. La fraternité est au service de la vie, pas de la mort. L'Académie affirme qu'il s'agit d'une question extrêmement grave, et comprend aisément les processus législatifs complexes, détaillés, longs et sujets à débats. Et je dirais, heureusement, car cela signifie que nous sommes conscients de la gravité et de l'importance de cette question, et que nous devons parvenir à un large consensus. Le Pape a déclaré lors de son récent voyage en Espagne que ces questions sont un but de civilisation. Je comprends qu'établir des règles pour toute une civilisation n'est pas chose aisée, et c'est pourquoi l'Académie dit : prenons tout le temps et la sagesse nécessaires pour bâtir une civilisation qui protège la vie humaine.

Radio Vatican : Quand on parle du droit d'être « aidé à mourir », comment l'Académie interprète-t-il cette expression ?

R.P. Ciucci : Je dis qu'aider à mourir est un droit pour tous, car il est certain que mourir est la chose la plus difficile de l'existence. Il serait donc grave de ne pas aider tout le monde à mourir. Mais je pense que je définirais mieux cela en disant que tout le monde doit être aidé à vivre au moment de la mort. Cette précision, je crois, peut peut-être orienter le sens : nous devons aider chaque femme, chaque homme à vivre même au moment de la mort, à être une femme et un homme, même au moment de la mort. Cela dit, il est clair que nous ne pouvons pas être naïfs. Un slogan ne suffit pas, et je crois que nous devons prendre deux choses au sérieux. D'abord, la demande : en effet, si une personne en arrive à un certain stade à demander la mort, c'est une demande sérieuse. Et les évêques français répètent sans cesse qu'il faut accorder un profond respect à cette demande. Nous devons donc la prendre au sérieux, puis nous devons prendre au sérieux les conditions et les contextes. Nous vivons à une époque où la technologie a profondément modifié la manière dont on naît et dont on meurt. Je comprends que la protection immuable de la vie humaine doive être déclinée, réfléchie et articulée dans un nouveau contexte. Là aussi, nous avons du pain sur la planche, du travail à accomplir.

Radio Vatican : L'Église en France dénonce le risque d'une dérive anthropologique qui affaiblirait tous les aspects de la société. Quelles sont les principales préoccupations soulevées par une législation de ce type ?

R.P. Ciucci : Je crois que nous devons avant tout nous préoccuper de la solitude existentielle et culturelle, car si une personne, peut-être dans un moment de grande détresse, se retrouve même abandonnée à elle-même, c'est un péché qui crie vengeance. Mais aussi d'un point de vue culturel, car si, en fin de compte, la dignité de l'individu se résume à dire qu'on est seul pour prendre les décisions fondamentales de sa vie, je ne sais pas si c'est vraiment une bonne nouvelle. Nous sommes justement faits pour grandir et vivre ensemble, pour nous entraider. Nous sommes également préoccupés par les pauvres et les plus faibles qui n'ont pas accès à toute une série de possibilités. Nous sommes préoccupés par les différences sociales. Nous sommes préoccupés car derrière cette approche se cache le risque

sérieux de voir réapparaître ce que le Pape François appelait la « *culture du déchet* », selon laquelle la dignité d'une personne n'est pas déterminée par sa personne elle-même, par le fait qu'elle existe et qu'elle est, disons, aimée de Dieu, mais par ses performances. Ainsi, lorsqu'une personne est plus capable d'accomplir davantage de choses, elle peut aussi être mise au rebut. Nous sommes préoccupés lorsque ce débat se réduit à des considérations idéologiques, c'est-à-dire lorsque nous nous attachons davantage à défendre des principes qu'à défendre des personnes.

Radio Vatican : On a tendance à présenter cette proposition de loi comme une forme de soulagement pour ceux qui sont aux prises avec leur propre souffrance. Quel soulagement réel l'Église peut-elle offrir ?

R.P. Ciucci : L'Église peut avant tout offrir la proximité, ce que fait Jésus, qui se fait proche de ceux qui souffrent et qui s'implique personnellement. Ensuite, parmi les réponses concrètes, les évêques français en soulignent une

particulièrement puissante : celle des soins palliatifs, c'est-à-dire une discipline qui prend au sérieux la question qui habite le cœur de ceux qui vivent dans des situations particulièrement graves. Ensuite, aider les personnes à faire preuve d'un discernement avisé. La culture contemporaine a découvert la grandeur et l'importance de la conscience de chacun. Mais la conscience ne peut pas être, justement, au moment même où nous avons dit : « *Tu es une conscience* ». Nous ne pouvons pas abandonner cette personne, nous ne pouvons pas la laisser seule. Nous sommes frères et sœurs et nous vivons ensemble les événements de la vie. Y compris, bien sûr, la mort, qui est le passage décisif. Nous ne pouvons pas nous laisser seuls en ce moment. Et donc aussi un discernement avisé qui naît d'une fraternité réellement vécue.

© Radio Vatican - 2026

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 19 JUILLET 2026 – 16^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNEE A

Lecture du livre de la Sagesse (Sg 12, 13.16-19)

Il n'y a pas d'autre dieu que toi, qui prenne soin de toute chose : tu montres ainsi que tes jugements ne sont pas injustes. Ta force est à l'origine de ta justice, et ta domination sur toute chose te permet d'épargner toute chose. Tu montres ta force si l'on ne croit pas à la plénitude de ta puissance, et ceux qui la bravent sciemment, tu les réprimes. Mais toi qui disposes de la force, tu juges avec indulgence, tu nous gouvernes avec beaucoup de ménagement, car tu n'as qu'à vouloir pour exercer ta puissance. Par ton exemple tu as enseigné à ton peuple que le juste doit être humain ; à tes fils tu as donné une belle espérance : après la faute tu accordes la conversion. – Parole du Seigneur.

Psaume 85 (86), 5-6, 9ab.10, 15-16ab

Toi qui es bon et qui pardones,
plein d'amour pour tous ceux qui t'appellent,
écoute ma prière, Seigneur,
entends ma voix qui te supplie.

Toutes les nations, que tu as faites,
viendront se prosterner devant toi,
car tu es grand et tu fais des merveilles,
toi, Dieu, le seul.

Toi, Seigneur, Dieu de tendresse et de pitié,
lent à la colère, plein d'amour et de vérité !
Regarde vers moi,
prends pitié de moi.

Lecture de la lettre de saint Paul Apôtre aux Romains (Rm 8, 26-27)

Frères, l'Esprit Saint vient au secours de notre faiblesse, car nous ne savons pas prier comme il faut. L'Esprit lui-même intercède pour nous par des gémissements inexprimables Et Dieu, qui scrute les cœurs, connaît les

intentions de l'Esprit puisque c'est selon Dieu que l'Esprit intercède pour les fidèles. – Parole du Seigneur.

Alléluia. (cf. Mt 11,25)

Tu es béni, Père, Seigneur du ciel et de la terre, tu as révélé aux tout-petits les mystères du Royaume !

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (Mt 13, 24-43)

En ce temps-là, Jésus proposa cette parabole à la foule : « Le royaume des Cieux est comparable à un homme qui a semé du bon grain dans son champ. Or, pendant que les gens dormaient, son ennemi survint ; il sema de l'ivraie au milieu du blé et s'en alla. Quand la tige poussa et produisit l'épi, alors l'ivraie apparut aussi. Les serviteurs du maître vinrent lui dire : 'Seigneur, n'est-ce pas du bon grain que tu as semé dans ton champ ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ?' Il leur dit : 'C'est un ennemi qui a fait cela.' Les serviteurs lui disent : 'Veux-tu donc que nous allions l'enlever ?' Il répond : 'Non, en enlevant l'ivraie, vous risquez d'arracher le blé en même temps. Laissez-les pousser ensemble jusqu'à la moisson ; et, au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Enlevez d'abord l'ivraie, liez-la en bottes pour la brûler ; quant au blé, ramassez-le pour le rentrer dans mon grenier.' » Il leur proposa une autre parabole : « Le royaume des Cieux est comparable à une graine de moutarde qu'un homme a prise et qu'il a semée dans son champ. C'est la plus petite de toutes les semences, mais, quand elle a poussé, elle dépasse les autres plantes potagères et devient un arbre, si bien que les oiseaux du ciel viennent et font leurs nids dans ses branches. » Il leur dit une autre parabole : « Le royaume des Cieux est comparable au levain qu'une femme a pris et qu'elle a enfoui dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte ait levé. » Tout cela, Jésus le dit aux foules en paraboles, et il ne leur disait rien sans parabole, accomplissant ainsi la parole du prophète :

J'ouvrirai la bouche pour des paraboles, je publierai ce qui fut caché depuis la fondation du monde. Alors, laissant les foules, il vint à la maison. Ses disciples s'approchèrent et lui dirent : « Explique-nous clairement la parabole de l'ivraie dans le champ. » Il leur répondit : « Celui qui sème le bon grain, c'est le Fils de l'homme ; le champ, c'est le monde ; le bon grain, ce sont les fils du Royaume ; l'ivraie, ce sont les fils du Mauvais. L'ennemi qui l'a semée, c'est le diable ; la moisson, c'est la fin du monde ; les moissonneurs, ce sont les anges. De même que l'on enlève l'ivraie pour la jeter au feu, ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils enlèveront de son Royaume toutes les causes de chute et ceux qui font le mal : ils les jetteront dans la fournaise : là, il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Celui qui a des oreilles, qu'il entende ! » — Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIERES UNIVERSELLES

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Chers frères et sœurs,

L'Évangile d'aujourd'hui nous offre la parabole du blé et de l'ivraie (cf. Mt 13,24-43). Un agriculteur, qui a semé du bon grain dans son champ, découvre qu'un ennemi nocturne y a semé de l'ivraie, une plante qui ressemble beaucoup au blé, mais qui est une mauvaise herbe.

C'est de cette façon que Jésus parle de notre monde, qui est en effet comme un grand champ, où Dieu sème le blé et le malin l'ivraie, et où le bien et le mal poussent donc ensemble. Le bien et le mal poussent ensemble. Nous le voyons dans les informations, dans la société, mais aussi dans la famille et dans l'Église. Et quand, à côté du bon grain, nous voyons de mauvaises herbes, nous avons envie de les arracher tout de suite, pour faire « *table rase* ». Mais le Seigneur nous avertit aujourd'hui qu'il s'agit d'une tentation : nous ne pouvons pas créer un monde parfait et nous ne pouvons pas faire le bien en détruisant hâtivement ce qui est mauvais, parce que cela a des effets plus graves : nous finissons — comme on dit — par « *jeter le bébé avec l'eau du bain* ».

Il y a cependant un deuxième champ où nous pouvons et devons faire le ménage : c'est le champ de notre cœur, le seul sur lequel nous puissions intervenir directement. Là aussi, il y a le blé et l'ivraie, et c'est même à partir de là qu'ils se répandent dans le grand champ du monde. Frères et sœurs, notre cœur, en effet, est le champ de la liberté : ce n'est pas un laboratoire aseptisé, mais un espace ouvert et donc vulnérable. Pour le cultiver correctement, il faut d'une part prendre soin avec constance des délicates pousses de bien et, d'autre part, identifier et éradiquer les mauvaises herbes, au bon moment. Alors, regardons à l'intérieur et examinons ce qui se passe, ce qui pousse en moi, ce qui pousse en moi, de bien et de mal. Il existe une belle méthode pour ce faire : c'est l'examen de conscience, qui est de voir ce qui est arrivé aujourd'hui dans ma vie, ce qui a frappé mon cœur et quelles

"Nous ne savons pas prier comme il faut", mais "l'Esprit Saint vient au secours de notre faiblesse" pour nous faire entrer dans la patience de Dieu notre Père.

Pour qu'au milieu des épines de la guerre et de la violence, germent des fruits de justice et de paix, ensemble prions !

Pour qu'au milieu des ronces de l'égoïsme et du mépris de l'autre, germent des fruits de partage et de solidarité, ensemble prions !

Pour qu'au milieu des déserts du désespoir et de la solitude, germent des fruits d'espérance et d'amour, ensemble prions !

Pour qu'au milieu de l'ivraie de notre propre cœur, germent des fruits de grâce et de sainteté, ensemble prions !

Dieu de patience et de miséricorde, toi qui veux que pas un seul ne se perde de tes enfants, Fais grandir en nos cœurs la foi en la puissance cachée de ta Parole, au travail invisible de ton Esprit, dans l'espérance du Jour de la Moisson. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

décisions j'ai prises. Et cela sert précisément à vérifier, à la lumière de Dieu, où se trouvent les mauvaises herbes et où se trouve le bon grain.

Après le champ du monde et le champ du cœur, il y en a un troisième. Nous pouvons l'appeler le champ du prochain. Il s'agit des personnes que nous fréquentons tous les jours et que nous jugeons souvent. Comme il nous est si facile de reconnaître leur ivraie ! Comme nous aimons « *éplucher* » les autres ! Et comme il est difficile, au contraire, de savoir y déceler le bon grain qui pousse ! Rappelons-nous cependant que si nous voulons cultiver les champs de la vie, il est important de chercher avant tout l'œuvre de Dieu : apprendre à voir dans les autres, dans le monde et en nous-mêmes la beauté de ce que le Seigneur a semé, le blé baigné de soleil avec ses épis dorés. Frères et sœurs, demandons la grâce de pouvoir le voir en nous-mêmes, mais aussi chez les autres, à commencer par ceux qui sont proches de nous. Ce n'est pas un regard ingénu, c'est un regard croyant, car Dieu, l'agriculteur du grand champ du monde, aime voir le bien et le faire grandir jusqu'à faire de la récolte une fête !

Aujourd'hui encore, nous pouvons donc nous poser quelques questions. En pensant au champ du monde : est-ce que je sais dépasser la tentation de « *mettre tout dans le même panier* », de faire table rase des autres avec mes jugements ? Ensuite, en pensant au champ du cœur : suis-je honnête dans la recherche des mauvaises herbes en moi et résolu à les jeter dans le feu de la miséricorde de Dieu ? Et en pensant au champ du voisin : ai-je la sagesse de voir ce qui est bon sans me décourager devant les limites et les lenteurs des autres ?

Que la Vierge Marie nous aide à cultiver patiemment ce que le Seigneur sème dans les champs de la vie, dans mon champ, dans celui du voisin, dans le champ de tous.

© Libreria Editrice Vaticana – 2023

ENTRÉE :

- 1- Seigneur, en ton Eglise,
Tes fils naguère dispersés,
Toi-même les a rassemblés, Seigneur, en ton Eglise.
- 2-Seigneur, en ton Eglise, Venus des plaines et des monts,
C'est un seul Corps que nous formons,
Seigneur, en ton Eglise.
- 3- Seigneur, en ton Eglise,
Un même Corps nous a sauvés,
Un même Sang nous a lavés, Seigneur, en ton Eglise.
- 4- Seigneur, en ton Eglise,
Quand nous mangeons le Pain sacré,
Fais croître en nous ta Charité, Seigneur, en ton Eglise.

KYRIALE : *français*

GLOIRE À DIEU :

Voir page 14.

PSAUME :

Toi qui es bon et qui pardonne
Entends ma voix qui te supplie
Dieu plein d'amour et de tendresse
Regarde vers moi, prends pitié de moi.

ACCLAMATION : *Coco*

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;

il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Eglise,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Que nos prières devant toi, s'élèvent comme l'encens
Et parvienne jusqu'à toi au Seigneur.

OFFERTOIRE :

- 1- Mille grains ont germé, mille épis se sont dressés
Mille mains ont semé, mille bras ont moissonné
Mais c'est Dieu qui donne vie pour former ce pain
Seigneur, nous te l'offrons, qu'il soit ton Corps.
- 2- Mille ceps ont grandi, mille fruits se sont formés
Mille mains ont taillé, mille bras ont vendangé
Mais c'est Dieu qui donne vie pour former ce vin
Seigneur, nous te l'offrons, qu'il soit ton Sang.
- 3- Mille corps ont peiné, mille vies se sont données
Mille cœurs ont prié, mille mains ont consacré
Pour que ton pain nous rassemble en un même Corps
Seigneur, garde-nous tous dans l'unité.
- 4- Mille joies à combler, mille peines à soulager
Mille cœurs à t'offrir, mille frères à convertir
Affamés de ta Parole sont tendus vers Toi
Seigneur, accueille-nous dans ton Amour.

SANCTUS : *français*

ANAMNESE : *Manuera*

NOTRE PÈRE : *récité*

AGNUS : *tabitien*

COMMUNION :

- 1- Si nous partageons comme le pain notre vie,
si l'on peut dire en nous voyant : C'est Dieu vivant.
R-Jésus-Christ, plus jamais ne sera mort. (bis)
- 2- Si nous partageons comme le vin notre Sang,
si l'on peut dire en nous voyant : C'est Dieu vivant.
- 3- Si nous libérons la liberté par nos cris,
si l'on peut voir briller en nous : Le jour de Dieu.
- 4- Si nous découvrons l'amour plus fort que la mort,
si l'on peut dire en nous voyant : La vie est là.

ENVOI :

- 1- J'irai la voir un jour au ciel dans la patrie
Oui, j'irai voir Marie, ma joie et mon amour.
R- Au ciel, au ciel, au ciel j'irai la voir un jour. (bis)
- 2- J'irai la voir un jour cette Vierge si belle
Bientôt j'irai près d'elle lui dire mon amour.

ENTRÉE :

1- Seigneur, apprends-moi à faire silence
 Dans mon cœur.
 Savoir guetter ton pas quand tu viens
 Savoir te reconnaître et t'accueillir,
 Quand tu viens frapper à la porte de mon cœur.

R- Me voici Seigneur, me voici
 Car tu m'as appelé par mon nom
 Parle Seigneur car ton serviteur écoute.

2- Seigneur, fais que je sois attentif à ton appel
 Pour trouver ta présence dans ma vie
 Veiller et devenir meilleur
 Quand viendras guider mes pas.

KYRIALE : tahitien

GLOIRE À DIEU :

R- Gloire à Dieu au plus haut des cieux
 Et paix sur la terre aux hommes qu'Il aime
 Gloire à Dieu au plus haut des cieux
 Gloire à Dieu, Gloire à Dieu.

Nous te louons, nous te bénissons,
 Nous t'adorons, nous te glorifions,
 Nous te rendons grâce, pour ton immense gloire,
 Seigneur Dieu, le Père tout-puissant. /R

Seigneur Fils unique, Jésus-Christ,
 Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
 Toi qui enlèves les péchés du monde,
 Prends pitié de nous ;
 Toi qui enlèves les péchés du monde,
 Reçois notre prière ;
 Toi qui es assis à la droite du Père,
 Prends pitié de nous. /R

Car toi seul es saint, toi seul es Seigneur,
 Toi seul es le Très-Haut :
 Jésus-Christ, Avec le Saint-Esprit
 Dans la gloire de Dieu le Père. R/

PSAUME :

Joie joie mon cœur est dans la joie (*bis*)
 Car j'ai trouvé le vrai bonheur
 c'est d'être avec toujours, toujours Seigneur.

ACCLAMATION :

Amen Alléluia Alléluia Amen Alléluia Alléluia Alléluia.

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12

PRIÈRE UNIVERSELLE :

A faaroo mai i ta matou pure te atua manahope
 Aroha mai e a faarii mai i ta matou aniraa.

OFFERTOIRE :

1- Pourquoi m'as-tu choisi
 Je traversais la vie sans même te chercher
 Pourquoi ai-je mérité que tu viennes me sauver
 malgré toutes mes faiblesses.

R- O o Aide-moi Jésus, je suis bien maintenant
 Aide-moi Jésus à rester ainsi
 Tu sais qui je suis
 et j'ai toujours tellement besoin de toi.
 Aide-moi Jésus.

2- Chaque jour j'essaierai de te dire merci
 D'avoir sauvé ma vie
 Chaque jour sera plein du bonheur et d'amour
 Que tu m'as apportés.

SANCTUS : français

ANAMNESE :

Umere i te poupou, i te tamaiti fanau tahi
 Ua mau i te pohe oia atira i te heva
 Ua tiafaahou e te ora nei a, te Fatu Arii te Atua nui e,
 haere mai.

NOTRE PÈRE : tahitien

AGNUS : français

COMMUNION :

1- Le pain déposé dans le creux de ma main
 C'est tout le corps du Christ en moi
 La coupe élevée au-dessus de mes yeux
 C'est tout le sang du Christ en moi.

R- Mais c'est aussi toute la vie
 De mes frères et de mes sœurs
 Quand je communie, Je porte Dieu
 En moi dans mon cœur
 Mais je deviens aussi responsable
 De mes frères et de mes sœurs.

ENVOI :

1- E Maria e ua riro ta'u korona
 E ohu nei to'u rimarima
 E hei pure mu'a to oe aro.

R- Ia here au I ta'u korona (*i ta'u korona*)
 Ia pure au i ta'u miterio (*i ta'u miterio*)
 No te mea e pure mana te rotario.

F- E Maria e.

ENTRÉE : *Air populaire*

R-Ensemble, ensemble nous pouvons faire ensemble
Ensemble, ensemble un monde nouveau.

- 1- Ensemble pour chanter nos voix sont accordées
Nos cœurs le sont aussi ; on est uni.
- 2- Ensemble pour aimer, apprendre à regarder
la détresse et la faim de nos voisins.
- 3- Ensemble pour changer ce monde au cœur blessé
où l'on pourra s'aimer et vivre en paix.
- 4- Ensemble pour bâtir un plus bel avenir plus juste
et plus humain sans guerre ni faim.
- 5- Ensemble pour construire, faire vivre
et rajeunir l'Église de demain est dans nos mains.
- 6- Ensemble pour trouver des routes d'amitié
ou l'on peut s'écouter et se confier.

KYRIALE : *Rangueil - français*

GLOIRE À DIEU : *Rangueil - français*

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! *(bis)*
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Béni sois-tu Dieu de tendresse et de pitié,
plein d'amour pour tous les hommes. *(bis)*

ACCLAMATION : *PC NOUVEAU - MH n°2 p.60*

Alléluia, Alléluia, alléluia, amen.

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12

PRIÈRE UNIVERSELLE : *Petiot*

Toi qui est bon et qui pardonne,
entends ma voix qui te supplie,
Dieu plein d'amour et de tendresse,
regarde vers moi, prends pitié de moi.

OFFERTOIRE : *TUFAUNUI*

A pupu i te teitei, i to oe ora nei,
ma te haa maita'i ra'a oia iana e,
te tumu te poiete, no te mau mea 'to'a. *(bis)*
E au mau taea'e, a pupu atu outou,
i to outou mau tino ei tutia ora,
ma te mo'a e te au, i to tatou Atua.

SANCTUS : *Rangueil - français*

ANAMNESE : *Dédé II*

Nous annonçons ta mort, Seigneur Jésus,
nous célébrons ta résurrection,
nous attendons ta venue dans la gloire.

NOTRE PÈRE : *Rangueil - français*

AGNUS : *Rangueil - français*

COMMUNION :

R-Dans le creux de ma main tu es là pour mon âme
Dans le creux de ma main je te dis je t'aime.

- 1- Tu es là Seigneur Jésus dans le creux de ma main
Toi mon Dieu, mon créateur, mon Sauveur devenu pain
Tu es là, si fragile, si vulnérable, si petit.
Toi le Dieu fort, le tout puissant, Maître de la vie.
- 2- Tu es là mon Dieu Sauveur, dans le creux de ma main,
Ton corps sacré, crucifié pour moi, devenu pain
Tu es là Toi l'oublié, l'abandonné le mal aimé,
Toi le Dieu trois fois Saint, le ressuscité.
- 3- Tu es là, Seigneur Jésus tout au fond de mon cœur,
Pour me guérir, me sauver, me donner le vrai bonheur
Tu es là Seigneur Jésus, Tu es le maître de ma vie
Tu me consoles Tu me soulages Toi le pain de vie.

ENVOI :

R-Ave ave ave Maria

- 1- Vierge Sainte, Dieu t'a choisie, depuis toute éternité,
pour nous donner son Fils bien-aimé,
pleine de Grâce, nous t'acclamons.
- 2- Par ta Foi et par ton Amour, ô Servante du Seigneur !
Tu participes à l'œuvre de Dieu,
pleine de Grâce nous te louons.

ENTRÉE :

R-Dis-nous, A quoi ressemble le Royaume de Dieu !
Dis-nous, Fais-nous comprendre le Royaume de Dieu.

- 1- Le Royaume de Dieu ressemblerait peut-être
A la braise d'un feu qui couvrirait la terre
Un trésor imprévu au fond d'un champ de pierre !
Les biens qu'on a vendus pour acheter la perle !
- 2- Il ressemble au levain qu'on verse dans la pâte
Et qui, jusqu'au matin, la soulève sans hâte
Il n'est pas pour demain ni pour la fin du monde.
Qu'il soit comme le grain entre vos mains fécondes.

KYRIALE :

Seigneur, Toi qui connais notre faiblesse
Prends pitié de nous. *(bis)*
O Christ venu dans le monde
Appeler tous les pécheurs,
Prends pitié de nous. *(bis)*
Seigneur, Toi qui es venu
Guérir et sauver les hommes,
Prends pitié de nous. *(bis)*

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! *(bis)*
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Le Seigneur est tendresse et pitié
Lent à la colère et plein d'amour
Comme un père avec ses enfants
Tendre est le Seigneur pour qui le craint.

ACCLAMATION : Alleluia**PROFESSION DE FOI :***Voir page 12***PRIÈRE UNIVERSELLE :**

A faaroo mai i te reo o ta'u anira'a
Ia pi'i hua'tu vau ia Oe na.

OFFERTOIRE :

R-Espérance, tu es le plus beau mot de chaque jour
Ta patience est force qui sait attendre l'amour
Espérance, ton élan ne se rassasie qu'en Dieu
Ta confiance fait naître dans les cœurs un nouveau feu.

- 1- Je te reconnais quand tu passes
Les yeux scintillent de ta joie
C'est ton sourire sur les visages
Qui vient me témoigner de toi.

- 2- De l'Esprit-Saint, tu es la grâce
Secours de Dieu dans le malheur
Béatitude, je t'embrasse
Viens m'assurer de ton bonheur.

- 3- Je te reconnais quand tu parles
Ta voix s'élève sur les toits
C'est la constance du message
Tu mets la paix au fond de moi.

SANCTUS : tahitien**ANAMNESE : français****NOTRE PÈRE : français****AGNUS : tahitien****COMMUNION :**

Rien ne me séparera de l'amour de Jésus
Ni la mort ni la vie, ni les persécutions
Ni les dominations, ni les choses présentes
Ni les choses à venir, ni toutes les puissances
Non rien ne me séparera de Jésus.

Il est toute ma vie, je ne peux vivre sans lui
Car il m'a tant aimé.
Là sur la croix, il souffrit pour moi
Pour que je sois sauvé
Il m'a racheté, il m'a justifié et il m'a glorifié
Non rien ne me séparera de Jésus.

ENVOI :

Tous les rachetés du Seigneur reviendront,
Avec des cris de joie à Sion,
Et cette joie sera sur eux éternellement. *(bis)*
Ils trouveront, joie et bonheur,
Et le malheur, et tous les pleurs, disparaîtront.

LES CATHE-MESSES

Samedi 18 juillet 2026

18h00 : **Messe** : Yves-Marie VONGUE (+) et en action de grâce pour Madeleine VONGUE ;

Dimanche 19 juillet 2026

16^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Familles YVARS et SANCHEZ ;

18h00 : **Messe** : Action de grâces ;

Lundi 20 juillet 2026

Saint Apollinaire, évêque et martyr – vert

05h50 : **Messe** : Famille REBOURG et LAPORTE ;

Mardi 21 juillet 2026

Saint Laurent de Brindisi, prêtre et docteur de l'Eglise - vert

05h50 : **Messe** : Marie Yvanne VAN EEKCHOUT ;

Mercredi 22 juillet 2026

Sainte Marie Madeleine - Fête – blanc

[Titulaire de la Paroisse de Faaité]

05h50 : **Messe** : Marie Yvanne VAN EEKCHOUT ;

12h00 : **Messe** : Intention particulière ;

Jeudi 23 juillet 2026

Sainte Brigitte, religieuse - vert

05h50 : Éléonore LANTERNIER et ses parents ;

Vendredi 24 juillet 2026

Saint Charbel Makhoul, prêtre-vert

05h50 : **Messe** : Pour la conversion des pêcheurs, le salut des mourants et la libération des âmes du Purgatoire ;

14h30 à 16h30 : **Confessions** ;

Samedi 25 juillet 2026

Saint Jacques, Apôtre - Fête – blanc

05h50 : **Messe** : Guy, Madeleine et Iris DROLLET / Madeleine et Christian MIRAKIAN / Claude, Gisèle et Turia ROUX / Marcel TUHEIAYA ;

18h00 : **Messe** : Familles WONG, CHEUNG, FARNHAM, MARSAULT, BOCHECIAMPE ;

Dimanche 19 juillet 2026

17^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

Journée mondiale des grands-parents et des personnes âgées

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Famille CHEUNG SAN et Famille RAVEINO - Action de grâce pour Vetea, Raimana et Timi ;

18h00 : **Messe** : Action de grâces ;

**IL FAUT TOUTE LA VIE
POUR BIEN APPRENDRE A VIVRE.**

SENEQUE

LES CATHE-ANNONCES

PUBLICATION DE BANS EN VUE DU MARIAGE

Il y a projet de mariage entre :

Tehina LUCAS et **Bruno WAN**. Le mariage sera célébré le **vendredi 31 juillet** à 10h à la chapelle du Sacré Cour de l'évêché de Papeete.

Les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à ce mariage sont obligées, en conscience, d'en avertir le curé de la Cathédrale ou l'autorité diocésaine.

LES REGULIERS

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;

- le mercredi à 12h (*sauf jours fériés*) ;

Dimanche :

- samedi à 18h ;

- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;

Divine Miséricorde : du lundi au vendredi à 06h30 ;

Confessions : Vendredi de 14h30 à 16h30 au presbytère ;
ou sur demande (*tél : 40 50 30 00*).

SOUTENEZ L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Relevé d'identité bancaire :

C.A.MI.CA. – Accueil Te Vai-ete

Identifiant national de compte bancaire

Banque	Agence	Compte	Clé
14168	00001	14007331301	34
Iban			
FR7614168000011400733130134			
Bic			
OFTPPFT1XXX			

Le dignitomètre
est formel: votre
vie n'est plus
digne d'être
vécue.

